

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Conseil d'administration du 1er avril 2025

SOMMAIRE

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2024	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1- Les recettes de fonctionnement	3
2- Les dépenses de fonctionnement	4
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2024	7
1. Service Senior	7
2. Service Social	9
3. Service Santé	11
4. Programme de Réussite Educative -PRE	11
5. CCAS	12

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT CLOTURE 2023	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT CLOTURE 2024
Investissement	52 645,27 €	142 531,94 €	-73 435,94€	69 096,00€
Fonctionnement	155 083,92 €	165 466,79 €	42 187,41€	207 654,20€
TOTAL	207 729,19 €	307 998,73 €	-31 248,53€	276 750,20€

Reports	693,62€
----------------	----------------

Résultat Cumulé	276 056,58€
------------------------	--------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2023 (142 531.94 € en investissement et 165 466,79 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2024 de 276 750.20 €.

La section d'investissement présente un solde positif de 69 096,00 €. Les restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2024 non soldés, à réaliser sur 2025) s'élèvent à 693,62 €. Il reste ainsi un excédent d'investissement de 68 402,38 €.

Le résultat à affecter en 2025 en fonctionnement s'élève à 207 654,20 €.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES							
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2023/CA 2024	
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	620,70 €	3 723,14 €	499,83%	3 102,44 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	191 890,83 €	212 882,91 €	10,94%	20 992,08 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	1 050 200,00 €	1 342 763,75 €	27,86%	292 563,75 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	2,45 €	1,04 €	674,00 €	5 557,36 €	4 668,97 €	-15,99%	-888,39 €
Total des recettes de gestion courante	576 307,04 €	676 370,71 €	882 248,43 €	1 248 268,89 €	1 564 038,77 €	25,30%	315 769,88 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4 504,32 €	4 000,00 €	-11,20%	-504,32 €
Total des recettes de fonctionnement	577 794,90 €	678 205,51 €	884 156,90 €	1 252 773,21 €	1 568 038,77 €	25,17%	315 265,56 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 25,17% (soit 315 265,56 €) par rapport au compte administratif 2023. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette de 3 723.14 € au compte administratif 2024. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités proposées aux personnes âgées..., ainsi que le 1/6^{ème} des recettes de la régie cimetièrre de la commune sont réalisées à hauteur de 212 882,91 € au compte administratif 2024 et augmentent de presque 11% par rapport au CA 2023.

c. Subventions

Subventions	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €
Etat + Cité éducative-PRE	55 116 €	88 000 €	70 000 €	80 000 €	100 000 €
ARS - santé et environnement- médiateur santé				15 000 €	5 830 €
Etat - mois de la santé				11 000 €	11 000 €
Mutualp pour mois de la santé				1 200 €	
MILDECA- lutte conduites addictives				30 000 €	20 000 €
FIR- Tiers Lieu Santé				40 000 €	
FIR- lutte contre inégalités en santé					10 000 €
Financement ville de Grigny pour CLSM				4 000 €	4 000 €
Financement ARHM pour CLSM			4 000 €	4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage seniors				2 000 €	2 000 €
Etat pour ISCG					33 500 €
Ville de Grigny pour ISCG					4 083,75 €
Caf pour ISCG					9 000 €
Conférence des financeurs					18 000 €
Métropole pour projet hygiène					3 350 €
Total Subventions	415 116 €	488 000 €	674 000 €	1 050 200 €	1 342 763,75 €

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté depuis 2020. Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique seniors.

En parallèle, une démarche de recherche de financements a été enclenchée en 2023, avec de nouvelles recettes pour le CCAS.

d. Autres produits de gestion courante

Cela concerne le remboursement de chèques alimentaires, les sommes encaissées dans le cadre de la mise en place des échéanciers des secours remboursables ainsi que les régularisations de charges, à hauteur de 4 668,97 € au compte administratif 2024.

e. Produits exceptionnels

4 000 € concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2024. En 2024, il est composé du remboursement de l'assurance suite à l'incendie d'un véhicule du CCAS.

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2023/CA 2024
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 968,34 €	377 946,19 €	473 278,25 €	25,22% 95 332,06 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	707 642,17 €	834 866,87 €	17,98% 127 224,70 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	146 580,98 €	206 041,29 €	40,56% 59 460,31 €
Total des charges de gestion courante	598 256,69 €	584 228,16 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	1 514 186,41 €	22,89% 282 017,07 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €			1 943,95 €	1 943,95 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	599 403,49 €	593 852,41 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	1 516 130,36 €	23,05% 283 961,02 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €	-4,89% -500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	607 566,38 €	602 767,08 €	982 170,56 €	1 242 390,34 €	1 525 851,36 €	22,82% 283 461,02 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 22,82% par rapport à 2023, ce qui représente un montant de 283 461,02 €. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 17,98%, il représente en 2024, 54.71% des dépenses de fonctionnement, avec un montant de 834 866.87 €. La hausse s'explique par les évolutions suivantes sur l'année :

- L'adhésion au CNAS
- Une hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, prise en compte en année pleine en 2024
- La mise en place des tickets restaurant au 1^{er} juillet 2024
- La prise en compte en année pleine du poste de référent PRE
- 1 trimestre de prise en charge de l'apprenti chargé de la réalisation de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux)
- L'accueil d'un stagiaire travailleur social
- Une dépense imprévue : rémunération des heures supplémentaires pour la gestion des sinistrés suite aux inondations du 17 octobre.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 25,22%. Il représente en 2024, 31,02 % des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 473 278,25 €. Cette hausse s'explique principalement par le développement des actions santé, le reversement à la ville de 86 867,36€ pour une participation aux services mutualisés, la mise à disposition des locaux et la fourniture de matériel. Ce chapitre contient aussi les dépenses liées à l'achat des repas pour le service senior (151 712,95 €) et les colis des séniors distribués en fin d'année (24 800 €).

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 40,56%, avec un montant de 206 041,29 €.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10 €)
- Les subventions versées aux associations qui représentent pour 2024, un montant de 171 880 € (dont 90 000 € pour la coordination du Tiers Lieu de Santé).

d. Les charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire était nul en 2022 et 2023. Il s'élève à 1 943,95€ en 2024 et correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs pour le service sénior.

e. Opérations d'ordre

Ce chapitre budgétaire correspond aux dotations aux amortissements et s'élève à 9 721 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement (chap 13)				80 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	80 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 145,35 €	15 490,42 €	6 147,37 €	90 221,00 €	9 721,00 €

Les recettes d'investissement sont en baisse significative par rapport au compte administratif 2023. Cela s'explique car en 2023, une subvention a été perçue pour l'aménagement du Tiers Lieu de Santé. En 2024, aucune subvention d'investissement n'a été perçue.

Les seules recettes en 2024 sont composées des opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières années (mobilier, matériels, véhicules, ...).

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles (Chap 20)					4 000,00 €
Subventions d'équipements versées (Chap 204)					50 000,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	29 156,94 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	83 156,94 €
Opérations patrimoniales (chap 041)					
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	83 156,94 €

Il y a eu 83 156,156 € de dépenses en investissement en 2024, essentiellement pour le Tiers-Lieu de Santé (au regard des 80 000€ de subvention perçus à cet effet en 2023).

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

L'analyse budgétaire à effectuer doit porter sur 6 axes :

- Axe 1° Atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° Gestion des ressources en eau ;

- Axe 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Cette annexe environnementale est mise en œuvre de façon progressive.

Pour l'exercice 2024 seul l'axe 1° et certaines dépenses réelles d'investissement seront analysées. A compter de l'exercice 2025 ce seront les axes 1° et 6° puis en 2026 les 6 axes qui devront être analysés ainsi que l'ensemble des dépenses réelles d'investissement.

Afin de trouver un équilibre entre exhaustivité et faisabilité, la ville et le CCAS ont choisi de s'appuyer sur la méthode I4CE (Institute for Climate Economic). Cette méthode créée par l'institut de l'économie pour le climat * est une méthode reconnue, utilisée par l'Etat, qui permet d'avoir une « photographie » annuelle détaillée de l'action climat de la commune et du CCAS.

** association loi de 1901 fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement, est un institut de recherche français à but non lucratif.*

En 2024, le montant des dépenses réelles d'investissement du CCAS est de 83 156,94 €. En application de la réglementation, une seule dépense doit être analysée pour un montant de 654,40€ et concerne l'installation de portes de placard.

La dépense doit être cotée. Au regard de la méthodologie retenue, cette dépense est considérée comme neutre.

IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2024

1. Service Senior

En 2023, le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique et a développé ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux dans l'objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et leur entourage pour favoriser le bien vieillir. En 2024, la communication vers ce service et ses missions a été déployée auprès des Givordins. De plus, il a été créé un guide présentant tous les services et activités qui sont présents sur la commune, afin de favoriser l'information et l'orientation des seniors et de leur famille.

✓ le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique senior depuis septembre 2023

- accueil et information : une ligne téléphone fixe directe a été mise en place, changement de locaux afin de pouvoir proposer un accueil spacieux et agréable aux seniors ;
- inscriptions aux activités, portage et restauration ;
- gestion de la régie afin de centraliser tous les paiements au service senior ;
- nouvelle salle d'animation pour les activités ;
- communication sur le service et déploiement de son activité ;
- fréquentation 2024 : 2078 accueils physiques et 2838 accueils téléphoniques.

✓ **le service senior a continué à développer ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux**

234 seniors différents ont fréquenté le service par le biais d'au moins une activité (182 seniors en 2023), ce qui représente une augmentation de 12%.

✓ **Activités proposées**

0 SORTIES JOURNÉE OU ½ JOURNÉE

- Les coulisses de l'opéra de Lyon : 20 personnes
- Les salons de l'hôtel de ville de Lyon : 14 personnes
- Journée péniche au fil de l'eau : 49 personnes
- Institut Lumière : 24 personnes
- Le Groupama Stadium : 15 personnes
- Musée de la résistance de Givors : 21 personnes

0 ACTIVITÉS À L'ANNÉE

- Peinture : 11 inscrits (+1 personne par rapport à 2023)
- Aquagym : 45 inscrits répartis en 3 groupes (tous les groupes ont été complets)
- Pilate : 53 inscrits
- Badminton : 7 inscrits
- Mobilité/fitness : 25 inscrits

0 ATELIERS DE PRÉVENTION

9 ateliers de prévention se sont tenus en 2024, 3 dépistages et 1 programme :

- 1 atelier « sommeil » : 12 personnes
- 1 atelier « sécurité routière » : 10 personnes
- 1 atelier « bien-être et relaxation » : 13 personnes
- 1 atelier « mémoire » : 13 personnes
- 1 atelier « c'est bon pour le moral » : 15 personnes
- 1 atelier « équilibre » : 12 personnes
- 1 atelier « socio-esthétique » : 8 personnes
- 1 atelier « D'marche » : 10 personnes
- 1 dépistage visuel : 10 personnes

1 session de dépistages auditif : 14 et 18 inscrits

1 programme ICOPE : 13 inscrits

0 ACTIVITÉS PARTENARIALES AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

- Découverte de jeux de société avec la médiathèque : 5 personnes à chaque date (4 dates)
- Balades urbaines et projections sur Givors avec les archives municipales :
 - *Balade urbaine « Givors, ville d'eau et d'industrie » : 10 personnes
 - *Balade urbaine « la tête dans les étoiles » : 9 personnes
 - *Projection « Givors, 2000 ans d'histoire » : 25 personnes
 - *Projection « Givors pendant la seconde guerre mondiale » : 18 personnes
- Conseils en horticulture avec les serres municipales : 12 personnes
- Exposition virtuelle et réalité virtuelle avec la micro-folie : 8 personnes
- Cap Form par le biais d'un diagnofom avec les services des sports et ligue d'athlétisme : 40 personnes

✓ **Service de restauration à la maison du fleuve Rhône**

Il a été servi : 2 768 repas « seniors » et 853 repas pour le personnel municipal, soit un total de 3 621 repas servis en 2024 ce qui représente une baisse de -4,99% par rapport à 2023.

✓ **Portage des repas à domicile**

22 690 repas délivrés en 2024, soit une hausse de 3,61% par rapport à 2023.

✓ **Gestion du Plan canicule**

8 inscrits, 5 jours en vigilance orange, 8 jours en vigilance jaune, 113 appels effectués (des bénévoles ont été mobilisés pour les appels le week-end).

✓ **Portage de livres à domicile**

Lancement du dispositif à l'été 2023, et continuité en 2024 en lien avec la médiathèque. Le service est proposé aux bénéficiaires du portage de repas : 5 bénéficiaires.

✓ **Semaine bleue**

- Rétrospective du séjour seniors en vacances : 22 seniors ;
- Concert interactif : 102 seniors ;
- Repas à thème « LOTO » au restaurant sénior : 32 seniors ;
- Séance cinéma MEGARAMA « les petits ruisseaux » : 54 seniors ;
- Pièce de théâtre « Vieillir n'est pas un crime » : 38 seniors ;
- FORUM BIEN VIEILLIR à Givors : 70 personnes.

✓ **Festivités de fin d'année**

- 1 550 colis distribués aux seniors de 68 ans et plus,
- Spectacle dans chacun des deux EHPAD présents sur la commune,
- Nouveauté 2024 : après-midi dansante pour les seniors givordins.

✓ **Continuité des activités hebdomadaires en 2024**

2. Service Social

En 2024, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

Faits marquants pour 2024 :

- Intégration d'un poste d'Intervenante Sociale au Commissariat de Givors (ISCG)
- Application du règlement intérieur des aides facultatives, adopté en CA de décembre 2023.

Une fréquentation du CCAS qui continue à augmenter en 2024 (hausse de 9.04 % par rapport à 2023) :

- 11 966 contacts : 7 901 en physique et 4 065 téléphoniques en 2024
- 10 974 contacts: 7 487 en physique et 3 485 téléphoniques en 2023
- 6 615 contacts: 4 952 en physique et 1 662 téléphoniques en 2022

Sur 2024 : 41 foyers ont bénéficié d'aides financières et 95 foyers d'aide alimentaire. Le nombre de bénéficiaires reste majoritaire sur l'aide alimentaire.

Quelques chiffres clés pour l'année 2024 :

- 25 commissions permanentes,
- 41 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant de 11 149.93 €,
- 95 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 8 190 €,
- 3 demandes de prêt, pour un montant de 721.27 €,
- 6 demandes pour les encombrants,
- Achat de « kits hygiène » pour un montant de 1 657 €,
- 258 domiciliations acceptées (163 nouvelles demandes et 95 renouvellements),
- Le nombre de domiciliation active est de 178, cela représente 253 domiciliés (2023 : 198 domiciliations actives qui représentent 212 domiciliés, soit une hausse significative de +19.34% de personnes domiciliées).
- 30 dossiers d'aide légale instruits concernant uniquement les placements des personnes âgées, soit le double de dossiers par rapport à 2023.

Les animations sociales :

En 2024, s'est déroulée la 3^{ème} édition du Rallye santé porté par le service social du CCAS. Une vingtaine d'intervenants étaient présents, afin de proposer :

- Des ateliers sur l'image de soi – des massages – de la réflexologie – Qi-gong – gym douce, les gestes qui sauvent.
- Echanges autour de la santé mentale.

Des stands d'informations et de dépistages : dépistage auditif (Audika), CPAM, mutuelle communale, médiation santé, dépistage de la glycémie (Fédération Française de Cardiologie- FFC), dépistage de la tension (FFC), conseils sur l'arrêt du tabac et risques cardio-vasculaire (FFC), test de récupération cardiaque (FFC).

Le 14 novembre, visite à la Maison du Fleuve - découverte de la Micro Folie : 5 participants dont 4 femmes et 1 homme.

Une séance au cinéma MEGARAMA de Givors le 17 décembre :10 participants dont 6 femmes et 4 hommes.

3. Service Santé

L'année 2024 s'est construite autour de 3 événements structurants :

- **L'ouverture du tiers-lieu de santé** au printemps et la mise en place d'un agenda mensuel basé autour de permanences de partenaires (santé mentale, aide, examens de santé, santé au travail...), d'ateliers d'éducation à la santé (alimentation, périnatalité...) et d'actions collectives (addictions avec le service jeunesse, santé des jeunes avec la prévention spécialisée...).

A ces actions concrètes qui répondent aux thématiques du CLS (Contrat Local de Santé), le tiers-lieu est de plus le lieu de la réflexion pour le montage de projets structurants. 2024 fut ainsi l'année de l'élaboration du projet d'ordonnance verte, qui verra le jour en 2025.

Le tiers-lieu permet aussi d'accueillir des associations qui n'ont pas de locaux sur le territoire et leur permettre ainsi de se rapprocher des publics.

Enfin, le tiers-lieu a développé son rôle de pôle ressources en acquérant des outils pédagogiques et d'éducation à la santé, en menant un partenariat avec la médiathèque de Givors et en ouvrant ses espaces à de la formation en direction des professionnels.

- Le mois de la santé et actions de prévention/médiation de proximité

- Sensibilisation aux règles féminines avec la MJC, la médiathèque, le théâtre et Promotion Santé (une centaine d'ados ont participé).
- Caravane des animations en juillet. Dans les 3 QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), actions de sensibilisation aux écrans et à l'alimentation avec des outils ludiques et pédagogiques du Tiers-Lieu et de Promotion Santé.
- Mois de la santé (voir programme pour mémoire) autour des thématiques alimentation, addictions, prévention du suicide, santé mentale (dont la biennale du CLSM) et activités physiques avec la culture comme levier de sensibilisation et le partenariat avec les équipements (médiathèque, théâtre, MJC, écoles, mission locale...) pour toucher et se rapprocher des publics.
- 2 jours par semaine de médiation santé tant au CCAS pour les permanences individuelles (186 personnes reçues) que dans les quartiers et équipements pour des actions collectives et rencontres partenariales (21 rencontres).
- Actions de prévention & dépistages avec particulièrement la CPAM (Dépistages organisés) et la Fédération de Cardiologie lors du rallye santé organisé par le service social du CCAS que sur les marchés et les partenaires (Mission Locale et Centres Sociaux par exemple pour la prévention aux cancers du sein).

- Actions autour des addictions et des comportements à risques

Dans le cadre de l'appel à projet de la MILDECA, actions autour de cette thématique axée particulièrement sur les écrans, le cannabis et le protoxyde d'azote.

- Formation des professionnels jeunesse et enfance (25 professionnels formés) ;
- Réalisation d'une capsule vidéo par le service jeunesse (18 jeunes ont participé à l'ensemble de la réalisation) ;
- Actions de sensibilisation tout au long de l'année dans les équipements et espaces publics (900 élèves de primaire ont assisté à un spectacle sur les écrans et l'obésité et 180 personnes sur la totalité ont participé aux différentes actions) ;
- Clôture du mois de la santé au Mégarama le 31/10 (110 personnes ont participé).

4. Programme de Réussite Educative -PRE

Un rapport d'activité a été effectué pour l'année 2024. Ci-dessous il est présenté sa synthèse :

- 83 parcours en 2024 (125 en 2021, 173 en 2022 et 135 en 2023) dont 90.36 % issus des QPV. L'efficacité des nouveaux critères et le renforcement du lien avec les orienteurs ont permis de mieux cibler les bénéficiaires du PRE.
 - 43 filles et 40 garçons
 - 56 enfants en élémentaire
 - 21 enfants en maternelle
 - 6 jeunes niveau secondaire
 - 76 enfants orientés par l'Education Nationale (90.36%)
- 5 réorientations ont été effectuées vers le droit commun
- Répartition des enfants par thématique :
 - 30 en scolarité
 - 17 vers la parentalité
 - 60 vers une ouverture culturelle et loisirs
 - 18 vers le médico-social
- 23 entrées de parcours
- 52 sorties de parcours dont 87% se terminent en ayant atteint tous les objectifs
- Une durée moyenne de prise en charge de 6 à 18 mois pour 85% des effectifs.

5. CCAS

L'année 2024 a été marquée par la gestion des sinistrés suites aux inondations survenues le 17 octobre 2024. Tous les services du CCAS ont été mobilisés et les agents se sont impliqués dans la gestion de crise (hébergement et alimentation des sinistrés le jeudi 18 octobre) et dans l'accompagnement sur le long terme (soutien administratif, social, psychologique...).